

ORIGINAL

Compte-rendu
de la
64^e assemblée

Adopté

Montréal, le 3 novembre 1994

La 64^e assemblée du Comité consultatif de l'environnement Kativik a eu lieu le 3 novembre 1994 à l'hôtel Novotel de Montréal.

Étaient présents :

M. Pierre Lauzon, président, Canada
M. Bruno Desbois, ARK
M. Claude Gilbert, ARK
M. Jacques Giguère, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. Benoît Robitaille, Québec
M. François Lemire, Canada
M. Pierre Paulhus, Canada

Était absent :

M. Philippe di Pizzo, ARK

M. Jacques Lacroix, secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu de la 63^e assemblée
3. Suivis du compte-rendu de la 63^e assemblée et affaires courantes :
 - Projet d'exploitation minière Raglan - audiences publiques
 - Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
 - Projet de création d'une zone protégée au lac Guillaume-Delisle
 - Gestion des eaux usées
4. Stratégie pour la protection de l'environnement arctique
5. Ligne Mid-Canada
6. Station météorologique abandonnée de Cape Hopes Advance
7. Proposition budgétaire pour l'exercice 1995-1996
8. *Varia*
9. Prochaine assemblée

L'assemblée est ouverte à 10 heures.

En ouverture d'assemblée, M. Lauzon souhaite la bienvenue à M^{me} Noëlle De Roo Lemos, anthropologue, représentante du gouvernement du Québec qui a récemment été désignée membre du Comité. M^{me} Lemos informe les membres qu'elle est consultante en environnement et qu'elle a déjà été au service du ministère des Transports du Québec.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est approuvé avec les ajouts suivants au point *Varia* :

- Rapport annuel
- *Bilan du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires nordiques au Nunavik*
- Loi C-13

2. Adoption du compte-rendu de la 63^e assemblée

Le compte-rendu de la 63^e assemblée est adopté avec quelques modifications. Ainsi, au point 5, les membres demandent que l'on élimine les deux dernières phrases du premier paragraphe. De plus, ils souhaitent que le mot propriété soit inséré entre guillemets et ce, tout le long du compte-rendu. Finalement, les membres demandent que la dernière phrase du second paragraphe du point Groenland (*Varia*) soit enlevée.

Les membres demandent au secrétaire de rédiger à l'avenir une version préliminaire des compte-rendus au plus tard un mois après la tenue d'une assemblée.

3. Suivi du compte-rendu de la 63^e assemblée

- Projet d'exploitation minière Raglan - audiences publiques

Le secrétaire informe l'assemblée que la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) s'est vu accorder un délai supplémentaire pour l'évaluation du projet. Ce délai, qui s'étend jusqu'au 31 mars 1995, lui a été accordé par le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF), M. Jean Pronovost, suivant une demande de la Société Falconbridge de reporter les audiences publiques en janvier 1995.

- Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

Les tableaux comparatifs des annexes 1 et 2 de la CBJNQ et A et B de la *Loi sur la qualité de l'environnement* étant prêts, les membres discutent de la prochaine étape de l'exercice entrepris. Ils se mettent d'accord sur la nécessité d'acheminer une copie des annexes modifiées à la Société Makivik et d'exposer, dans une lettre adressée à son président, les raisons qui ont motivé le Comité à entreprendre cette révision. Cette lettre exprimera également le souhait des membres d'enclencher un processus de révision en profondeur desdites annexes.

Par ailleurs, les membres se sont penchés sur une lettre que lui ont adressée conjointement le président de la Société Makivik, le président de l'Administration régionale crie et le président de la Corporation foncière naskapie de Schefferville. Ces derniers encouragent les organismes et individus engagés dans l'administration du régime de protection de l'environnement à tenir compte, dans de futurs examens de projets, du contenu des conventions complémentaires no.12 de la CBJNQ et no.1 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) lesquelles traitent des droits exclusifs des Inuits, des Cris et des Naskapis du Québec sur l'exploitation commerciale de certaines espèces animales.

Cette même lettre rappelle que à l'époque des négociations de ces conventions, il avait été question d'amender les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ afin d'inclure dans la liste des projets automatiquement soumis au processus d'évaluation les projets d'exploitation commerciale importants (1000 bêtes et plus par année) et d'ajouter ceux qui le sont moins (100 bêtes et moins par année) à la liste des projets qui en sont soustraits. Le gouvernement du Québec s'était opposé à une telle modification et ces amendements n'ont jamais été adoptés.

L'envoi de cette lettre à des intervenants de la région Kativik de même qu'aux administrateurs fédéral et provincial concorde avec la présentation à l'administrateur provincial d'un projet d'exploitation commerciale de certaines espèces animales (Inter-community Trade) pour les communautés situées au nord du 55^e parallèle et dont le promoteur est la Société Makivik. Les membres sont d'avis que la demande des présidents de la Société Makivik, de l'Administration régionale crie et de la Corporation foncière naskapie de Schefferville s'inscrit bien dans leur propre démarche de révision des annexes 1 et 2. Les membres entendent profiter des circonstances pour inciter la Société Makivik à s'engager dans un processus de révision plus approfondi.

Les membres sont d'avis que la poursuite de cette révision ne pourra se faire sans une concertation des intervenants régionaux et des parties qui ont le mandat d'effectuer une telle révision. On ajoute que l'injection de fonds additionnels sera nécessaire et que l'on devra recourir à une expertise externe. Il faudra, entre autres, tenir compte de la réalité nordique actuelle, revoir le bien-fondé des articles des annexes et réévaluer les seuils quantitatifs qui sont actuellement utilisés comme critères à la soumission ou l'exclusion de projets au processus d'évaluation. Enfin, il faudra prendre en considération les contraintes de développement liées aux aspects sociaux du régime de protection.

Le secrétaire est chargé d'adresser une lettre au président de la Société Makivik afin de lui présenter les résultats de l'exercice de révision des annexes et de l'informer du souhait des membres du Comité d'amorcer la révision en profondeur desdites annexes.

- Projet de création d'une zone protégée au lac Guillaume-Delisle

Le secrétaire fait part aux membres du Comité d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Rock Allen de la Direction du plein air et des parcs du ministère de l'Environnement et de la Faune. Ce dernier l'a informé qu'un plan d'action portant sur la création de zones protégées en territoire régi par la CBJNQ était sur le point d'être soumis à divers intervenants provinciaux, dont le Comité. Il a de plus informé le secrétaire que la Direction a consulté en premier lieu le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et que les résultats de ces consultations ont été utilisées pour produire un rapport qui servira à l'élaboration du plan d'action.

En ce qui a trait aux discussions engagées entre le ministère de l'environnement et de la Faune et le ministère du Patrimoine canadien, M. Allen a indiqué au secrétaire qu'elles étaient toujours en cours. La Direction désire cependant que le Comité soit informé du contenu et de la progression de ces discussions avant d'entreprendre des démarches auprès du ministère du Patrimoine canadien.

- Gestion des eaux usées

M. Desbois informe le Comité que des représentants de l'Administration régionale Kativik (ARK) ont rencontré des collègues du Service d'assainissement des eaux du ministère des Affaires municipales. Les discussions ont porté sur les infrastructures d'épuration des eaux usées en milieu nordique, leur construction et sur financement.

L'ARK a entrepris de trouver les fonds nécessaires pour la construction de ces infrastructures. Il est possible que de telles réalisations puissent être financées dans le cadre du programme fédéral-provincial-municipal des infrastructures.

4. Stratégie pour la protection de l'environnement arctique

M. Lauzon tente de clarifier certains aspects de l'inventaire des préoccupations environnementales et amène un complément d'information quant à la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique mise de l'avant par le gouvernement fédéral.

L'inventaire des préoccupations environnementales est un programme qui vise à inventorier ce qui, à l'intérieur des réserves autochtones, pourrait constituer des problèmes environnementaux. Étant donné le mode d'organisation territorial actuel du Nord québécois (territoires municipalisés plutôt que divisés en réserves) et comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a plus d'activités à l'intérieur des municipalités de la région Kativik, le Québec n'est pas admissible à ce programme. Une fois cette étape préliminaire terminée, une seconde phase serait mise en oeuvre pour procéder à l'analyse et l'évaluation de ces problèmes potentiels.

Il est dans l'intention des organismes concernés, dont la Société Makivik, de se concentrer sur la phase II de la Stratégie et de chercher à y inclure le Nord québécois plutôt que de chercher à profiter d'un programme qui en est à son avant-dernière année d'existence. Entre autres aspects à considérer afin de rendre le Québec éligible à la seconde phase, on mentionne la fréquentation des eaux marines par les Inuits.

5. Ligne Mid-Canada

Tel qu'il a été convenu lors de la dernière assemblée, le secrétaire a consulté le rapport des travaux d'élimination des hydrocarbures (phase I du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada) et la proposition de la phase II élaborée par l'ARK en 1988. Le rapport des travaux indique que la presque totalité des hydrocarbures ont été brûlés (incinération à ciel ouvert dans des fosses) et que seuls quelques sites de défense ont fait l'objet d'un nettoyage sommaire (entassement de barils).

Selon la proposition de la phase II, les travaux qui devraient être accomplis en priorité sont les suivants :

- déplacement, entassement ou enfouissement des barils qui jonchent les sites de défense (environ 20 000 en tout) et, en priorité, ceux situés à proximité des plans d'eau qui présentent des dangers pour l'environnement aquatique ;

- démantèlement des infrastructures d'approvisionnement en produits pétroliers, plus précisément ceux situés près des plans d'eau (pompes, citernes, tuyauterie, etc.) ;
- nettoyage complet et restauration des endroits fréquentés par la sauvagine.

De plus, la proposition faisait état des travaux secondaires suivants : démantèlement de certains bâtiments non réutilisables et réaménagement de ceux qui pourront être utilisés par les chasseurs ; nettoyage complet des endroits qui seraient immergés par les aménagements hydroélectriques du complexe Grande-Baleine (ce serait possiblement une responsabilité d'Hydro-Québec) ; récupération des matériaux et équipements (clôtures par exemple) ; enlèvement des déchets et restauration des sites les plus fragiles et les plus endommagés. Le secrétaire fait remarquer aux membres que des produits dangereux, bien qu'en petite quantité, ont été laissés sur place (10 litres de DDT (5 %), par exemple).

Dans le rapport des travaux, on fait état d'un surplus de 64 700 \$ d'une subvention totale de 401 250 \$, alors que dans la proposition de la phase II, on fait allusion à un montant non utilisé de 200 000 \$. M. Gilbert précise que le contrat entre le MEF et l'ARK sur la réalisation des travaux indiquait un montant nominal de 535 000 \$, dont 75 % versés à la signature du contrat et 25 % après la réalisation des travaux. Il faut en conclure que la seconde portion du montant alloué par le ministère de la Défense du Canada, soit 133 750 \$, n'a pas été versée et qu'elle s'additionne au surplus de 64 700 \$ de la phase I. Le montant total non utilisé serait donc de 200 000 \$.

Les membres sont d'avis que, même si les hydrocarbures ont été éliminés et le dossier est clos depuis plusieurs années, le Comité se doit de rappeler aux responsables qu'il subsiste, sur les sites de défense abandonnés, des menaces pour l'environnement. Notamment, certains sites valorisés par les Autochtones (Cris, Naskapis ou Inuits) devraient faire l'objet de travaux de nettoyage. D'autres sont des aires privilégiées par la faune terrestre et la sauvagine et il importe aussi de les restaurer. Enfin, les barils de Kuujjuarapik ont vraisemblablement été abandonnés par la Défense nationale à l'époque où celle-ci possédait la piste d'atterrissage et la station de surveillance aérienne, site qui a été par après transféré sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec en 1967 et transformé en aéroport commercial.

À la lumière de ces renseignements, le Comité souhaite avoir une meilleure idée des sites de défense auxquels il faudrait accorder la priorité, de ce qu'ils contiennent et de l'ampleur des travaux à y réaliser. De plus, ils sont d'avis qu'un nouvel inventaire serait nécessaire afin de relever l'état réel des matériaux, équipements et bâtiments qui s'y trouvent. Enfin, il serait utile de connaître les intentions du ministère des Transports du Québec en ce qui a trait aux barils de bitume de Kuujjuarapik. Toute correspondance faisant allusion à ces barils devra être acheminée en copie conforme au maire de Kuujjuarapik. Le secrétaire est chargé de réaliser ces diverses tâches.

6. Station météorologique abandonnée de Cape Hopes Advance

M. Lemire fait part à l'assemblée des résultats préliminaires de sa recherche entreprise auprès d'Environnement Canada concernant les stations météorologiques abandonnées du Nord québécois. Celui-ci a appris que les dossiers (dossiers régionaux de Transports Canada) qui auraient pu le renseigner sur la gestion de la fermeture de la station de Cape Hopes Advance ont été détruits. À Environnement Canada, malgré le léger malaise provoqué par les demandes de M. Lemire, on est en voie de colliger les données disponibles qui seront transmises au Comité prochainement. De son côté, M. Lemire poursuivra ses recherches aux Archives nationales.

Le secrétaire a fait circuler une série de photographies des environs de la station météorologique de Cape Hopes Advance prises cet automne par M. David Okpik, résidant de Quaqtac et membre de la CQEK. Après avoir pris connaissance du problème et réalisé son ampleur, les membres ont souhaité que l'on poursuive le travail.

7. Proposition budgétaire pour l'exercice 1995-1996

Après avoir présenté les grandes lignes de la proposition budgétaire pour l'exercice 1995-1996, le secrétaire de même que M. Desbois, responsable de la gestion du budget du Comité à l'ARK, répondent à quelques questions que posent les membres. Ainsi, il est question des coûts de la location du bureau et du logement, des frais administratifs, etc. Il est entendu que la proposition sera acheminée telle quelle (après quelques corrections mineures) aux administrateurs provincial et fédéral et qu'elle devra contenir les formules d'usage (proposition annexée au présent compte-rendu).

En fin de discussion sur ce point, M. Desbois fait remarquer que, dans le passé, le Comité s'est toujours plié aux décisions budgétaires des administrateurs sans protester ni tenter de justifier les demandes qu'il présentait. Il souhaite qu'à l'avenir le Comité réagisse à ces décisions qui ont souvent limité ses actions.

8. Varia

- Rapport annuel

Le secrétaire fait part aux membres d'une demande qu'il a reçue du bureau du ministre de l'Environnement et de la Faune concernant l'envoi d'environ 75 exemplaires du rapport annuel 1993-1994 du Comité. Ceux-ci sont destinés aux membres de l'Assemblée nationale pour le début de la prochaine session parlementaire.

On soulève le fait que cette directive du Conseil du trésor n'apparaît pas dans les règlements régissant le Comité. On souligne de plus les coûts importants qu'entraîne une telle demande et on se questionne sur son utilité réelle. Les membres sont d'avis que la demande est quelque peu exagérée, du moins dans le contexte budgétaire du Comité et du gouvernement provincial. M. Pierre Lefebvre, de la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination, a été informé de la demande et s'enquerra de la situation auprès du MEF.

- *Bilan environnemental du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires nordiques au Nunavik*

M^{me} Lemos présente succinctement les étapes qui ont mené à la préparation de ce bilan demandé par la CQEK. Elle y a participé en tant que coordonnatrice. Les membres du Comité se montrent intéressés par ce bilan et demandent au secrétaire de leur faire parvenir des exemplaires.

- Loi C-13

La promulgation prochaine de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale suscite un vif intérêt au Québec. Sa mise en application aura peut-être quelques répercussions sur le processus actuellement en vigueur pour le Nord québécois. Les membres pensent qu'il serait intéressant d'examiner cette nouvelle loi et demandent que l'information disponible leur soit distribuée.

9. Prochaine assemblée

Les membres souhaitent que la prochaine assemblée se tienne à Kuujjuarapik au début de l'année prochaine, soit les 16, 17 et 18 janvier. Le secrétaire doit élaborer une proposition et informer le maire de Kuujjuarapik de l'intention du Comité de se réunir dans leur communautés.

Le Secrétaire du Comité,



Jacques Lacroix

CCEK 11/94

Actions découlant de la présente assemblée

- Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

Rédaction d'une lettre adressée au président de la Société Makivik lui présentant les résultats de l'exercice de révision des annexes et l'informant du souhait des membres du Comité d'amorcer la révision en profondeur des dites annexes.

- Ligne Mid-Canada

Identification des sites de défense où l'on retrouve des produits dangereux et de ceux auxquels il faudrait accorder la priorité pour une possible phase II. Rédaction d'une lettre au ministère des Transports du Québec au sujet des barils de bitume de Kuujjuarapik.

- Budget

Présentation, par l'entremise d'une lettre, de la proposition budgétaire du Comité pour l'année 1995-1996 aux administrateurs provincial et fédéral.

- Prochaine assemblée

Élaboration d'une proposition pour la tenue de la prochaine assemblée à Kuujjuarapik. Prise de contact avec le maire de Kuujjuarapik.

ᑲᑎᐃᑲ ᓄᓇᓂᑦ ᐃᓯᓂᑦᓴᓂᐅᓂᓯᓯᑦᑕ ᑲᑎᓂᓯᓯᑦᑕ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE
SECRETARIAT • C.P. 9, KUUJJUAQ (QUÉBEC), JOM 1C0 • TÉL: (819) 964-2981

Minutes
of the
64th Sitting

Adopted

ORIGINAL

Montreal, November 3, 1994

The 64th sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held November 3, 1994 at the Novotel Hotel in Montreal.

Present:

Absent

Mr. Pierre Lauzon, Chairman, Canada
Mr. Bruno Desbois, KRG
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Mr. François Lemire, Canada
Mr. Pierre Paulhus, Canada
Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Mr. Philippe di Pizzo, KRG

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 63rd sitting
3. Follow-up to the 63rd sitting and current business:
 - Raglan mining project — public hearings
 - Revision of schedules 1 and 2 of the JBNQA
 - Creation project for the Guillaume-Delisle Lake protected zone
 - Wastewater management
4. Arctic Environmental Protection Strategy
5. Mid-Canada Line
6. Former weather station at Cape Hopes Advance
7. Draft budget for the 1995-1996 fiscal year
8. Other
9. Next sitting

The sitting opened at 10 a.m.

Mr. Lauzon opened the sitting by welcoming Ms. Noëlle De Roo Lemos, an anthropologist, who was recently appointed to the Committee to represent the Quebec government. Ms. Lemos informed the members that she is an environmental consultant and she has worked for the Quebec ministère des Transports.

1. Adoption of the agenda

The proposed agenda was approved with the following additions under Other:

- Annual report
- *Bilan du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires nordiques au Nunavik*
- Act C-13

2. Adoption of the minutes of the 63rd sitting

The minutes of the 63rd sitting were adopted with a few modifications. Under item 5, the members requested that the last two sentences of the first paragraph be struck out. Secondly, they wanted the word "ownership" placed in quotations throughout the minutes. Finally, the members requested that the last sentence of the second paragraph under the item Greenland (Other) be struck out.

The members asked that, in the future, the secretary prepare a draft version of the minutes no more than one month after each sitting.

3. Follow-up to the 63rd sitting and current business:

Raglan mining project — public hearings

The secretary informed the meeting that the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) deadline for the project assessment was extended. This extension which will expire March 31, 1995 was granted by the Deputy Minister of the Environment and Wildlife (ministère de l'Environnement et de la Faune — MEF), Mr. Jean Pronovost, following a request by Falconbridge Ltd. to postpone the public hearings until January 1995.

Revision of schedules 1 and 2 of the JBNQA

Since the tables comparing schedules 1 and 2 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) and schedules A and B of the *Environment Quality Act* have been completed, the members discussed the next stage of the undertaking. They agreed on the necessity of forwarding both a copy of the modified schedules to the Makivik Corporation and a letter to the president explaining the Committee's reasons for undertaking this revision. The letter will also express the members' eagerness to set in motion an in-depth revision of the schedules.

In addition, the members turned their attention to a letter received from the presidents of the Makivik Corporation and the Naskapi Landholding Corporation of Schefferville, as well as the Chairman of the Cree Regional Authority. The letter encourages organizations and individuals involved in the administration of the environmental regime to, in the future, take into consideration the contents of the complementary agreements no.12 of the JBNQA and no.1 of the *Northeastern Québec Agreement* which deal with the exclusive rights of the Inuit, Cree, and Naskapi of Quebec to carry out commercial harvesting of certain species of animals.

This same letter reminds its readers that during the negotiation of these agreements, there was some question of amending schedules 1 and 2 of section 23 of the JBNQA to include major commercial harvesting projects (1000 animals or more per year) in the list of projects automatically subject to the assessment process and minor projects (100 animals or less per year) in the list of projects exempt from the process. The Quebec government was opposed to such a modification and the amendments were never adopted.

The sending of this letter to organizations and individuals in the Kativik region as well as to the federal and provincial administrators coincides with the submission to the provincial administrator of a commercial harvesting project of certain animal species (Inter-community Trade) in the communities situated north of the 55th parallel. The Makivik Corporation is the proponent of this project. The members were of the opinion that the request made by the presidents of the Makivik Corporation and the Naskapi Landholding Corporation of Schefferville, as well as the Chairman of the Cree Regional Authority is in line with their own revision of schedules 1 and 2. The members intend to take advantage of this opportunity to urge the Makivik Corporation to become involved in a more in-depth revision.

The members were also of the opinion that this revision will not succeed without the concerted efforts of organizations and individuals in the region and the parties who have the mandate to carry out such a revision.

It was added that the injection of additional funds will be required and that outside expertise should be sought. As well, the relevance of the items in the schedules and levels of harvesting which are currently used as criteria to subject or exempt projects from the assessment process should be reviewed. Finally, the current reality of the North and development constraints connected to aspects of the social protection regime should be taken into account.

The secretary was made responsible for addressing a letter to the President of the Makivik Corporation which sets out the results of the schedule revision and informs him of the Committee members' eagerness to initiate an in-depth revision.

Creation project for the Guillaume-Delisle Lake protected zone

The secretary announced to Committee members that he had had a telephone conversation with Mr. Rock Allen of the Direction du plein air et des parcs at the MEF. Mr. Allen informed the secretary that an action plan to create protected zones in the territory governed by the JBNQA was about to be submitted to different provincial organizations, including the Committee. He also told the secretary that the Direction had first consulted the Coordinating Committee of Hunting, Fishing and Trapping. The results of these consultations were used to write a report which will be useful in creating the action plan.

As concerns discussions begun between the MEF and the Department of Canadian Heritage, Mr. Allen indicated that they were still ongoing. The Direction, nonetheless, wishes the Committee to be kept informed of the content and progression of discussions before approaching Canadian Heritage.

Wastewater management

Mr. Desbois informed the Committee that representatives from the Kativik Regional Government (KRG) met with their counterparts from the Service d'assainissement des eaux at the ministère des Affaires municipales. Discussions dwelt on the construction and financing of wastewater treatment infrastructures in the North.

The KRG has begun looking for the funding necessary to construct these infrastructures. This kind of development may be eligible for funding through the federal-provincial-municipal infrastructure program.

4. Arctic Environmental Protection Strategy

Mr. Lauzon attempted to clarify certain aspects of the environmental issues inventory and introduced additional information about the Arctic Environmental Protection Strategy urged by the federal government.

The environmental issues inventory is a program aimed at identifying potential environmental problems on Native reserves. Given that the current form of territorial divisions in Northern Quebec (municipalities rather than reserves) and that the Department of Indian Affairs and Northern Development is no longer active within the municipalities of the Kativik region, Quebec is not eligible for this program. Once this preliminary stage is complete, a second stage will be implemented to analyze and assess these potential problems.

Organizations concerned, such as the Makivik Corporation, intend to concentrate on ways of including Quebec in this second stage rather than trying to take advantage of a program which is in its second last year of existence. Among other things, Inuit offshore activities may make Quebec eligible for the second stage.

5. Mid-Canada Line

As it had been agreed upon at the last sitting, the secretary consulted the *Report on the hydrocarbon clean-up operations along the Mid-Canada Radar Line* (Phase I of the Mid-Canada Line clean-up project) and the proposal for Phase II drawn up by the KRG in 1988. The Report indicates that almost all of the hydrocarbons were burnt (open air incineration in pits) and that only a few former defence sites received minimal cleaned-up (drums were collected).

The proposal for Phase II sets out the following priorities:

- collect or bury drums strewn over the former defence sites (approximately 20,000 in all). Priority should be given to those sites which being near bodies of water endanger the marine environment;
- dismantle oil supply facilities (pumps, tanks, piping, etc.), especially those situated near bodies of water;
- thoroughly clean up and restore former defence sites which are part of the waterfowl's habitat.

The proposal also sets out the following secondary work: dismantle certain buildings which can not be re-used and convert those which may be used by hunters; thoroughly clean up those former defence sites to be submerged by the Great Whale hydro-electric project (possibly the responsibility of Hydro-Québec); recover materials and equipment (fencing for example); remove waste and restore the most fragile and damaged former defence sites. The secretary noted that, though in small quantity, some dangerous products had been left behind (10 L of DDT 5%, for example).

The Report states that there is a surplus of \$64,700 from a total grant of \$401,250. Yet, the proposal for Phase II alludes to \$200,000 of unused funds. Mr. Gilbert pointed out that the contract between the MEF and the KRG to carry out the work was for the nominal value of \$535,000 of which 75% was to be paid upon the signing of the contract and 25% after the completion of the work. It should be concluded that the second payment to be made by the Department of National Defence (DND), totalling \$133,750, was not paid and that this amount should be added to the surplus of \$64,770 for Phase I. The total unused amount, then, is \$200,000.

The members were of the opinion that, even if the hydrocarbons have been eliminated and the file has been closed for several years, it is the Committee's duty to remind those responsible that the former defence sites continue to endanger the environment. In particular, certain sites of importance to the Natives (Cree, Naskapi and Inuit) should be cleaned up. Others are within areas favoured by terrestrial fauna and waterfowl. It is important to restore these sites. Finally, the drums at Kuujjuarapik were very likely abandoned by the DND when it owned the landing strip and radar station. In 1967, responsibility for the former defence site was transferred to the ministère des Transport du Quebec (MTQ) and transformed into a commercial airport.

In light of this information, the Committee expressed the desire to gain a better idea of which former defence sites should be given priority and the extent of the work to be completed. Furthermore, the members were of the opinion that a new inventory should be taken which stresses the actual state of materials, equipment and buildings located on the sites. Finally, it would be helpful to know what the MTQ plans to do concerning the drums of tar at Kuujjuarapik. All correspondence which refers to these drums should be copied and forwarded to the Mayor of Kuujjuarapik. The secretary was made responsible for completing these various tasks.

6. Former weather station at Cape Hopes Advance

Mr. Lemire informed the meeting of the preliminary results of his research at Environment Canada concerning the former weather stations in Northern Quebec. He learnt that the files (Transport Canada regional files) which could have supplied him with information on the closing of the station at Cape Hopes Advance had been destroyed. At Environment Canada, in spite of the slight uneasiness caused by Mr. Lemire's requests, the available data is being compiled. It will be transmitted to the Committee shortly. For his part, Mr. Lemire will continue his research at the National Archives.

The secretary circulated a series of photographs of the area around the former weather station at Cape Hopes Advance taken this autumn by Mr. David Okpik, a resident of Quaqtaq and member of the KEQC. Having been made aware of the problem, and its extent, the members would like to see the work continue.

7. Draft budget for the 1995-1996 fiscal year

After having presented the main points of the draft budget for the 1995-1996 fiscal year, the secretary with Mr. Desbois, who at the KRG is responsible for managing the Committee's budget, answered a few questions asked by the members. Attention was paid to the rental costs for the office and lodging, administrative expenses, etc. It was agreed that the draft budget with the proper wording would be forwarded as is (after a few minor corrections are made) to the provincial and federal administrators. The draft budget has been appended to the present minutes.

At the end of the discussion of this item Mr. Desbois noted that, in the past, the Committee has always complied with the budgetary decisions of the administrators without either protesting or attempting to justify its demands. He hoped that in the future the Committee will respond to these types of decisions which have in the past often limited its actions.

8. Other

Annual report

The secretary informed the members that the office of the Minister of the Environment and Wildlife has requested around 75 copies of the *KEAC 1993-1994 Annual Report*. These are intended for the members of the National Assembly at the beginning of the next parliamentary session.

The point was raised that the guideline of the Conseil du trésor concerning supplying documents to the National Assembly does not appear in the rules regulating the Committee. Moreover, the members noted the considerable costs incurred by such a request and questioned its usefulness. They were of the opinion that the request is slightly exaggerated, at least given the budgetary context of the Committee and the provincial government. Mr. Pierre Lefebvre at the Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination was told about the request and will make inquiries at the MEF.

Bilan du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires nordiques au Nunavik


Ms. Lemos presented succinctly the stages which lead to the preparation of this status report for the KEQC. She had co-ordinated the project. Committee members showed interest in the status report and asked the secretary to send them copies.

Act C-13

The upcoming passage of the *Canadian Environmental Assessment Act* has caused a good deal of interest in Quebec. The implementation of the Act will perhaps have a some impact on the assessment process which is currently in effect in Northern Quebec. The members thought it would be worthwhile to examine this new act and asked that the available information be distributed to them.

9. Next sitting

The members would like to hold the next sitting at Kuujjuarapik at the beginning of next year, the 16, 17 and 18 of January. The secretary must prepare a proposal and inform the Mayor of Kuujjuarapik of the Committee's intention to meet in that community.


Jacques Lacroix
Secretary

Follow-up to the present sitting

- Revision of schedules 1 and 2 of the JBNQA

A letter was written to the President of the Makivik Corporation informing him of the results of the revision of the schedules and of the Committee members' eagerness to begin an in-depth revision of the aforementioned schedules.

- Mid-Canada Line

Former defence sites on which dangerous products have been found and those which should be given priority in a possible Phase II were identified. A letter was written to the Quebec ministère des Transports regarding the tar drums at Kuujjuarapik.

- Budget

The Committee's draft budget for the fiscal year 1995-1996 was presented in a letter to the provincial and federal administrators.

- Next sitting

A proposal for the holding of the next sitting in Kuujjuarapik was prepared. The Mayor of Kuujjuarapik was contacted.